



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 20 janvier 2025, les règlements suivants :

- « *Règlement numéro 25-1080 établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2025* »
- « *Règlement numéro 25-1081 modifiant le Règlement numéro 19-853 relatif à la gestion contractuelle et abrogeant le Règlement numéro 21-893 modifiant le règlement numéro 19-853 relatif à la gestion contractuelle* »
- « *Règlement numéro 25-1082 modifiant le Règlement numéro 23-1049 portant sur la gestion des matières résiduelles et remplaçant le règlement numéro 18-832* »

Les intéressés pourront prendre connaissance de ces règlements au bureau de la Municipalité, situé au 325, chemin du Hibou, à Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau, ou sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://www.villestoneham.com/ma-municipalite/affaires-municipales/reglements-municipaux>.

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 21^e JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Le directeur général
et greffier-trésorier,

Pascal Brulotte